

# BAI 1

## Bulletin Académique d'Information

**Rentrée Sportive  
ADM180923**

**Nathalie VALLOGNES**  
Dossier suivi par Nathalie LE GUILLOU-VAIDIS

ACADÉMIE DE NORMANDIE  
Site de Caen

# SOMMAIRE

## SPORTIF

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE L'UNSS

SITE INTERNET

CATÉGORIE D'ÂGE 2023-2024 ET COMPOSITION DES ÉQUIPES

ENGAGEMENT

SPORTS COLLECTIFS « EXCELLENCE »

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES / SECTIONS D'EXCELLENCE SPORTIVE

SECTIONS SPORTIVES LOCALES FOOTBALL

CALENDRIER

RÈGLEMENT FÉDÉRAL, FICHE « DISPOSITIONS GÉNÉRALES A TOUS LES SPORTS »,  
FICHES SPORTS

COMMISSIONS MIXTES RÉGIONALES (C.M.R.)

FORFAIT À UN CHAMPIONNAT DE FRANCE

CHAMPIONNATS DE FRANCE ORGANISÉS DANS L'ACADÉMIE



Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter les services UNSS. Nous sommes là pour vous aider.

## ORGANIGRAMME DES SERVICES DE L'UNSS

	Direction	Secrétariat	Adresse administrative	Implantation des bureaux	Coordonnées
<b>Service Régional de l'académie de Normandie Périmètre de Caen</b>	<b>Arnaud Bidet</b> Directeur Régional Conseiller Technique auprès de la Rectrice  <b>Nathalie Vallognes</b> Directrice Adjointe	<b>☎ : 02 50 10 14 92</b> <b>📠 : 06 74 25 87 57</b>  <b>Ingrid Gam</b> Secrétaire administrative <b>Nathalie Le Guillou-Vaidis</b> Assistante de direction  <b>Marilyn Savary</b> Secrétaire de direction	<b>Service Régional UNSS</b> RECTORAT BP 46184 14061 CAEN CÉDEX	Service Régional UNSS CANOPÉ 21, Rue du Moulin au Roy 14000 CAEN	<b>☎ : 02 50 10 14 92</b>  ☎ : 06 77 29 18 68 (Arnaud Bidet)  ☎ : 06 77 32 81 12 (Nathalie Vallognes)  Mel : <a href="mailto:sr-caen@unss.org">sr-caen@unss.org</a> Portail Opuss : <a href="http://www.unss.org">www.unss.org</a>
<b>Service Départemental du Calvados</b>	<b>Loïc Marie</b> Directeur Départemental du Calvados Conseiller Technique auprès de la D.A.S.E.N. du Calvados	<b>Jérôme Vastel</b> Secrétaire de direction	<b>Service Départemental UNSS du Calvados</b> Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Calvados 2, Place de l'Europe 14208 HÉROUVILLE-ST-CLAIR	Service Départemental UNSS du Calvados CANOPÉ 21, Rue du Moulin au Roy 14000 CAEN	<b>☎ : 02 50 10 14 98</b>  ☎ : 06 71 20 18 85 Mel : <a href="mailto:sd014@unss.org">sd014@unss.org</a> Portail Opuss : <a href="http://www.unss.org">www.unss.org</a>
<b>Service Départemental de la Manche</b>	<b>Emmanuel Ernault</b> Directeur Départemental de la Manche Conseiller Technique auprès de la D.A.S.E.N. de la Manche	<b>Anna Tesarz</b> Secrétaire administrative	<b>Service Départemental UNSS de la Manche</b> Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Manche BP 442 50002 SAINT-LÔ CÉDEX	Service Départemental UNSS de la Manche Collège Lavalley 30, Rue François 1 <sup>er</sup> 50000 SAINT-LÔ	<b>☎ : 02 33 57 76 41</b>  ☎ : 06 08 64 92 15 Mel : <a href="mailto:sd050@unss.org">sd050@unss.org</a> Portail Opuss : <a href="http://www.unss.org">www.unss.org</a>
<b>Service Départemental de l'Orne</b>	<b>Mathieu Pantaléon</b> Directeur Départemental de l'Orne Conseiller Technique auprès de la D.A.S.E.N. de l'Orne	<b>Jérôme Vastel</b> Secrétaire de direction	<b>Service Départemental UNSS de l'Orne</b> Maison des Sports 61 bis, Avenue de Basingstoke 61000 ALENÇON	Service Départemental UNSS de l'Orne Maison des Sports 61 bis, Avenue de Basingstoke 61000 ALENÇON	<b>☎ : 02 33 80 27 50</b>  ☎ : 02 33 80 27 51 ☎ : 06 64 16 85 61 Mel : <a href="mailto:sd061@unss.org">sd061@unss.org</a> Portail Opuss : <a href="http://www.unss.org">www.unss.org</a>

## SITE INTERNET

En plus du site internet officiel de l'UNSS (OPUSS) : [www.unss.org](http://www.unss.org) qui est l'espace numérique de travail pour tous, le service régional UNSS de l'académie de Caen s'est doté depuis plusieurs années d'un site internet régional.

Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <https://unss.ac-caen.fr/unss/>

Cet outil est fait pour l'ensemble des acteurs et des utilisateurs de l'UNSS (enseignants d'EPS/animateurs d'AS, élèves/licenciés, chefs d'établissement/présidents de l'AS, parents d'élèves, partenaires).

Nous avons voulu, par ce site, faciliter vos recherches documentaires et vous informer facilement des grands moments du sport scolaire dans notre académie.

Vous pourrez trouver sur le site régional des affiches pour faire la promotion dans vos établissements scolaires des activités proposées par l'UNSS.

Exemple : RUN AND BIKE

Se connecter à l'adresse du site régional : <https://unss.ac-caen.fr/unss/>

- INFOS SPORTIVES / APSA / APSA 2023-2024 / Activités de pleine nature / Run and Bike
- Cliquez sur « convocations et résultats » / **Affiche**, cliquez [ICI](#).

En faisant un clic droit sur l'affiche, vous pourrez l'enregistrer dans vos documents et l'imprimer pour affichage.

## CATÉGORIE D'ÂGE 2023-2024 ET COMPOSITION DES ÉQUIPES

Benjamin(e)s	nés en 2011, 2012 et 2013
Minimes	nés en 2009 et 2010
Cadet(te)s	nés en 2007 et 2008
Juniors	nés en 2005 et 2006
Séniors	nés en 2004 et avant

Il appartient à chaque animateur d'AS engageant une équipe de vérifier sa conformité (catégorie d'âge, joueurs grillés ou listés, SSS, etc...).

## ENGAGEMENTS DANS LES ACTIVITÉS

Pour toutes les activités, il est demandé de déclarer son intention de participer dans une activité grâce au formulaire suivant : <https://urlz.fr/nlcl> au plus tard le 28 septembre 2023.

**Ces renseignements nous permettront d'avoir une photographie des participations dans toutes les activités et d'ouvrir des compétitions qui tiennent compte du nombre de participants.**

**Il conviendra de s'inscrire sur OPUSS pour participer aux compétitions.** Pour cela, nous comptons sur vous pour consulter très régulièrement OPUSS.



### SPORTS COLLECTIFS « EXCELLENCE »

Vous devez engager impérativement vos équipes sur le formulaire dédié <https://urlz.fr/nlcl> au plus tard le 28 septembre 2023.

Le service régional transmet à la direction nationale qui construit le championnat Excellence. Il sera connu au retour des vacances de la Toussaint pour les minimes et la catégories lycées.

Le service régional reviendra vers vous avec les informations utiles.

Pour les catégories benjamins, il faut inscrire vos équipes de la même façon sur le formulaire dédié.



Sur le point **G.6.**

Les AS relevant du point G6 du règlement fédéral doivent également déclarer au plus tard le 28 septembre 2023 dans le formulaire dédié <https://urlz.fr/nlcl> leur intention de participer en Excellence pour les activités concernées.

Extrait du règlement (point G6) :

Les élèves d'une Association Sportive, qui bénéficient d'une des conditions ci-dessous :

- recrutement hors carte scolaire pour la pratique d'un sport ;
- mise en place d'aménagements horaires pour une pratique sportive, et/ou mise à disposition d'intervenants extérieurs salariés appartenant à un club, un comité, une ligue ou une fédération ; devront participer en Excellence.

Les Associations Sportives concernées seront considérées au même titre que les Sections Sportives Scolaires, et en respecteront les obligations, sous peine de ne pouvoir participer en équipe d'établissement avec d'autres élèves.

## SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES / SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE



Tout établissement **ayant une section sportive scolaire labellisée par le Rectorat** doit, remplir le formulaire <https://urlz.fr/nlcl> au plus tard le 28 septembre 2023.

- 1/ Lors de l'affiliation, **cocher la case** qui se trouve à côté de la ligne « **section sportive** » et ensuite **choisir l'activité** et les **coordonnées du responsable** de la section,
- 2/ Impérativement **licencier** sur Opuss tous les élèves inscrits dans ces sections en rajoutant l'activité et en cochant la case « **section sportive** ».
- 3/ **Imprimer la liste des élèves (dans « Mes licenciés » sélectionner l'activité concernée dans le menu déroulant « Section sportive » puis cliquer sur « rechercher ») puis la faire signer par le chef d'établissement, et l'envoyer au service régional par mail.**
- 4/ Les sections sportives doivent engager leurs équipes dans les championnats Excellence. Ces dispositions s'appliquent également aux sections sportives agricoles.

## SECTIONS SPORTIVES LOCALES FOOTBALL



Tout établissement **ayant une section sportive locale football** doit, remplir le formulaire <https://urlz.fr/nlcl> au plus tard le 28 septembre 2023.

- 1/ Impérativement **licencier** sur Opuss tous les élèves inscrits dans ces sections en rajoutant l'activité et en cochant la case « **excellence** ».
- 2/ **Imprimer la liste des élèves (dans « Mes licenciés » sélectionner l'activité concernée dans le menu déroulant « excellence » puis cliquer sur « rechercher ») puis la faire signer par le chef d'établissement, et l'envoyer au service régional par mail.**
- 3/ Les sections sportives doivent engager leurs équipes dans les championnats Excellence.

## CALENDRIER

Le calendrier académique sera disponible en téléchargement sur le portail OPUSS [www.unss.org] ainsi que sur le site régional [https://unss.ac-caen.fr/unss/] à la suite des commissions mixtes régionales (CMR). Rendez-vous sur INFOS SPORTIVES/Calendrier ou en cliquant sur [ce lien](#).

Si vous souhaitez des informations à titre provisoire (dates probables) pour programmer des séjours ou sorties pendant l'année scolaire, contactez le service régional.

## RÈGLEMENT FÉDÉRAL, FICHE « DISPOSITIONS GÉNÉRALES A TOUS LES SPORTS », FICHES SPORTS

Tous ces textes sont très importants car ce sont eux qui régissent l'ensemble du volet sportif de l'UNSS, que ce soit au niveau national ou au niveau local. Il faut les connaître et s'y référer très régulièrement lorsque vous vous engagez sur une APSA dans des rencontres UNSS.

Le Règlement Fédéral et les Fiches Sport constituent les règlements sportifs de l'UNSS évoqués à l'article III.3.28. du Règlement Intérieur.

Ils fixent les conditions d'accès communes aux compétitions UNSS, notamment pour les championnats inter-académiques et les championnats de France régis par la réglementation nationale.

La réglementation se réfère à la fois au Règlement Fédéral UNSS et Fiche « dispositions générales à tous les sports » pour les dispositions communes et à la Fiche Sport pour les éléments spécifiques à chaque sport.

Le Règlement Fédéral UNSS permet aux services UNSS une souplesse d'organisation des phases districts et départementales. Les déclinaisons régionales et départementales intègrent obligatoirement les orientations définies par le Plan National de Développement du Sport Scolaire 2020 - 2024.

Le Règlement Fédéral est valable sur la période 2020 - 2024. Il est consultable sur le site internet du service régional UNSS de l'académie de Caen <https://unss.ac-caen.fr/unss/> (infos administratives, documents UNSS) et sur [www.unss.org](http://www.unss.org) (article public publié par le service régional).

Pour consulter, les fiches sports cliquez sur [ce lien](#), la fiche « dispositions générales à tous les sports », cliquez [ICI](#) et le règlement fédéral [ICI](#).

Les fiches sports sont valables sur une année scolaire, soit 2023 - 2024. Elles sont consultables sur le site internet du service régional UNSS de l'académie de Caen <https://unss.ac-caen.fr/unss/> (infos sportives, APSA) et sur [www.unss.org](http://www.unss.org) (à partir de la page d'accueil du site OPUSS national (<https://opuss.unss.org/>), voir SPORTS/Fiches Sports).

## COMMISSIONS MIXTES REGIONALES (C.M.R.)

Le Règlement Fédéral et les fiches sports nationales sont adaptés au niveau local par chaque C.M.R. (académique) / C.M.D. (départementale) afin d'en extraire le règlement académique ou départemental dans chaque activité.

Pour consulter, le calendrier, cliquez [ICI](#).

Les comptes rendus des C.M.R. sont consultables sur le site internet du service régional UNSS de l'académie de Caen [<https://unss.ac-caen.fr/unss/> (infos sportives, APSA)] et sur OPUSS (article public publié par le SR ou les SD).

### Pour mémoire :

- **au niveau des compétitions directement qualificatives aux championnats de France**, application de la fiche sport avec possibilité d'adaptation des temps de jeu
- **au niveau des compétitions académiques qualifiantes pour un inter-académie**, possibilités d'adaptation comme arbitre joueur, coach joueur et temps de jeu.

## FORFAIT À UN CHAMPIONNAT DE FRANCE

Si vous avez une équipe qualifiée à un championnat de France UNSS et que vous ne pouvez pas honorer cette participation pour une raison ou pour une autre :

- Seul votre chef d'établissement est habilité à déclarer forfait
- Le forfait doit être déclaré conformément à la convocation et au règlement fédéral

## CHAMPIONNATS DE FRANCE ORGANISÉS DANS L'ACADÉMIE – Périmètre de Caen

**Du 2 au 4 avril 2024**



### **CF Futsal JG Établissement**

A Flers

Organisé par le service régional UNSS Normandie  
Périmètre de Caen

**Du 4 au 6 juin 2024**



### **CF Triathlon**

A La Ferté-Macé

Organisé par le service régional UNSS Normandie  
Périmètre de Caen et par le service départemental  
UNSS Orne

**Du 27 au 31 mai 2024**



### **CF Football MG excellence**

A Lisieux

Organisé par le service départemental UNSS Calvados

**Du 10 au 13 juin 2024**



### **CF Futsal MF excellence**

A Saint-Lô

Organisé par le service départemental UNSS Manche

Si vous souhaitez faire partie de l'équipe d'organisation de l'un de ces 4 championnats de France, prenez contact avec l'organisateur avant les vacances de la Toussaint (délai de rigueur).

Par extension, si vous faites partie ou souhaitez faire partie d'une équipe d'organisation et ce pour n'importe quel niveau de compétition (district, départemental, académique France) et pour n'importe quel sport, il faut :

- ⇒ Informer le plus vite possible votre chef d'établissement
- ⇒ Avoir son autorisation

Afin que votre chef d'établissement anticipe au mieux votre absence et votre remplacement.

Dès que vous connaissez les dates sur lesquelles vous êtes susceptibles d'être absent de votre établissement, allez en discuter avec votre chef d'établissement. Pour cela, il faut vous reporter aux différents calendriers pour connaître les dates des différents championnats.

Vous souhaitant une bonne année scolaire et sportive 2023-2024.

L'équipe régionale UNSS



# Union Nationale du Sport Scolaire

Service Régional UNSS Normandie - Périmètre de Caen  
Rectorat de Caen | BP 46184 | 14061 CAEN Cédex | 02 50 10 14 92

---

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS  
Sur notre site internet [www.unss.org](http://www.unss.org)

---

Et sur nos réseaux sociaux :

